

# T.F. 1. ACTUALITES, "L'EVENEMENT" DU JEUDI 27 JANVIER 1977 - 20 H 30, "QUESTIONS DE FEMMES ? "VALERY GISCARD D'ESTAING, REPOND..." UN FILM DE MICHEL CROCE-SPINELLI

`PREMIERE INTERVENTION ` LES FEMMES : MATERNITE ET LIBERTE ` MARIE CARDINAL.- MONSIEUR LE PRESIDENT, VOUS VENEZ D'ENTENDRE QUELQUES FEMMES QUI VOUS ONT TOUTES POSE, FINALEMENT, DES QUESTIONS QUI TOURNENT AUTOUR DU MEME PROBLEME : COMMENT PEUT-ON S'EN SORTIR, QUAND ON EST UNE FEMME, QU'ON A DES ENFANTS ET QU'ON TRAVAILLE OU QU'ON VEUT TRAVAILLER ? REPONSE.- LA NATURE VEUT QUE LES FEMMES FRANCAISES AURONT TOUJOURS A FAIRE FACE A DEUX PROBLEMES : LE PROBLEME DE LEUR MATERNITE ET DE L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS, D'UNE PART, ET LE PROBLEME DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE DE L'AUTRE. IL FAUT DONC SAVOIR QUE CECI SE PRODUIRA EN TOUT \_ETAT DE CAUSE. ALORS, LE CHOIX QU'ELLES DOIVENT FAIRE ENTRE L'UN OU L'AUTRE, A UN CERTAIN MOMENT, C'EST UN CHOIX QUE NOUS DEVONS RENDRE LE PLUS LIBRE POSSIBLE POUR QU'ELLES PUISSENT FAIRE CE QU'ELLE PREFERENT, CE QUI PEUT ETRE FONCTION DE BEAUCOUP D'ELEMENTS : DE LEUR AGE, DE LEUR VIE FAMILIALE, DE LEUR CULTURE, DE TOUTES SORTES D'ELEMENTS. MAIS IL FAUT QU'ELLES PUISSENT FAIRE CE CHOIX SANS CULPABILITE. JE CROIS QUE LA PREMIERE IDEE C'EST DE LEUR DIRE QUE CELA DOIT ETRE LE CHOIX DES FEMMES. JE CROIS QUE NOUS N'AVONS PAS, LA COLLECTIVITE N'A PAS A FAIRE CE CHOIX POUR ELLES. ALORS, NATURELLEMENT, IL FAUT QUE CE CHOIX SOIT POSSIBLE ET C'EST LA QU'EST LE PROBLEME, C'EST-A-DIRE QUE, SI ELLES CHOISISSENT UNE FORMULE OU SI ELLES CHOISISSENT UNE AUTRE, ELLE PUISSENT LE FAIRE, MAIS QUE CE SOIT VRAIMENT LEUR PROBLEME. ET C'EST DEUX SITUATIONS NATURELLEMENT DIFFERENTES`

`PREMIERE INTERVENTION ` LES FEMMES : MATERNITE ET LIBERTE ` REPONSE ` ALORS, LA PREMIERE SITUATION C'EST CELLE DE FEMMES QUI PREFERENT INTERROMPRE LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE POUR ELEVER LEUR ENFANT. ALORS, IL Y A D'ABORD LE FAIT QUE CA LEUR SOIT RENDU POSSIBLE, C'EST-A-DIRE QU'ELLES PUISSENT PRENDRE UN CONGE DE LONGUE DUREE, INTERROMPRE LEUR ACTIVITE ET ENSUITE REPRENDRE LEUR ACTIVITE. A L'HEURE ACTUELLE, IL A ETE PREVU, C'EST UNE RECOMMANDATION QUI A ETE FAITE, QUI A UN AN ET DEMI, AU CNPF, PAR LE GOUVERNEMENT, QU'ELLES POUVAIENT OBTENIR UN CONGE DE DEUX ANS. MAIS CA N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL N'EST PAS OBLIGATOIRE, POUR LES ENTREPRISES, POUR L'EMPLOYEUR DE LEUR DONNER CE CONGE, ET NOUS AVONS LE PROJET, AU PRINTEMPS PROCHAIN, DE LE RENDRE OBLIGATOIRE PAR LA LOI, C'EST-A-DIRE DE FAIRE QUE TOUTE FEMME AYANT UN JEUNE ENFANT PUISSE OBTENIR UN CONGE DE DEUX ANS ET AIT LE DROIT DE REPRENDRE SON ACTIVITE TELLE QU'ELLE L'EXERCAIT AU TERME DE CE CONGE. ALORS, L'AUTRE PROBLEME, C'EST LE PROBLEME DES FEMMES QUI, AU CONTRAIRE, CONTINUENT LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET CELA POSE LA QUESTION DES FACILITES QU'ELLES ONT POUR, PENDANT CE TEMPS-LA, POURSUIVRE L'EDUCATION DE LEUR ENFANT. JE PARLE DES FACILITES MATERIELLES, JE PARLERAI TOUT A L'HEURE DES RESSOURCES. ET NOUS AVONS VU CES FEMMES POSER. PAR EXEMPLE. LA

QUESTION DES CRECHES. ALORS, JE DIRAI, A PROPOS DES CRECHES, QU'EN EFFET LA FRANCE ETAIT CERTAINEMENT SOUS-EQUIPEE AU POINT DE VUE DES CRECHES. IL Y AVAIT, IL Y A ENCORE QUELQUES ANNEES, 50.000 PLACES DANS DES CRECHES, EN FRANCE, ET, A L'HEURE ACTUELLE, NOUS SOMMES ENGAGES DANS UN PROGRAMME DE DOUBLEMENT : ON DOIT PORTER CE CHIFFRE DE 50.000 A 100.000 AU-COURS DES ANNEES A VENIR. ET, ACTUELLEMENT, ON CREE 5.000 PLACES NOUVELLES DE CRECHES PAR AN

PREMIERE INTERVENTION LES FEMMES : MATERNITE ET LIBERTE REPONSE ALORS, JE REVIENDRAI A LA QUESTION COMMUNE DES FEMMES QUI PREFERENT INTERROMPRE LEUR ACTIVITE POUR ELEVER LEUR ENFANT OU LES FEMMES, AU CONTRAIRE, QUI POURSUIVENT LEUR ACTIVITE. C'EST LA QUESTION DES RESSOURCES. ET IL EST CERTAIN QU'UNE FEMME QUI INTERROMPT SON ACTIVITE A BESOIN D'UN COMPLEMENT DE RESSOURCES. NOUS AVONS, JUSQU'A PRESENT, DANS CE DOMAINE, DES ALLOCATIONS, EN FRANCE, QUI SONT TRES COMPLIQUEES : IL Y A CINQ TYPES D'ALLOCATIONS DIFFERENTS EN-FONCTION DE LA SITUATION DE LA FEMME, EN-FONCTION DE L'AGE ET DE LA REPARTITION DES ENFANTS. ET UNE REFORME, QUE JE CONSIDERE COMME TRES IMPORTANTE, ET QUE NOUS DEVONS FAIRE CETTE ANNEE, L'ETE PROCHAIN, SI ELLE EST VOTEE PAR LE PARLEMENT, C'EST DE REMPLACER TOUTES CES ALLOCATIONS PAR UNE SEULE. ALORS, IL Y AURA, D'UNE PART, L'ALLOCATION DES FEMMES QUI ONT UN JEUNE ENFANT, C'EST-A-DIRE UN ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS AGE : ELLES TOUCHERONT TOUTES AUTOMATIQUEMENT, QU'ELLES TRAVAILLENT OU QU'ELLES NE TRAVAILLENT PAS, LA MEME ALLOCATION DES LORS QUE LEURS RESSOURCES NE DEPASSENT PAS UN CERTAIN PLAFOND. BIEN ENTENDU, LES FEMMES QUI NOUS PARLAIENT TOUT A L'HEURE, LEURS RESSOURCES SONT TRES INFERIEURES A CE PLAFOND. ET PUIS, DEUXIEMEMENT, TOUTES LES FEMMES QUI ELEVENT PLUS DE TROIS ENFANTS, PLUS EXACTEMENT TROIS ENFANTS ET PLUS, AURONT CE QU'ON APPELLERA UN COMPLEMENT FAMILIAL QUI SERA LE MEME POUR TOUT LE MONDE, DONC UNE SEULE ALLOCATION, AVEC UNE SEULE CONDITION QUI EST PRECISEMENT, LA AUSSI, L'EXISTENCE D'UN PLAFOND DE RESSOURCES. VOUS VOYEZ DONC QUE LES FEMMES, A CE MOMENT-LA, AURONT DONC DEVANT ELLES UN CHOIX BEAUCOUP PLUS SIMPLE PARCE QU'ELLES SAURONT QU'ELLES TOUCHERONT LA MEME ALLOCATION, QU'ELLES TRAVAILLENT OU QU'ELLES NE TRAVAILLENT PAS, ET QU'ELLES TOUCHERONT AUTOMATIQUEMENT UNE ALLOCATION LORSQU'ELLES ONT UN JEUNE ENFANT, C'EST-A-DIRE UN ENFANT DE MOIS DE TROIS ANS, CE QUI LEUR PERMETTRA D'EXERCER PLUS LIBREMENT CE CHOIX

MARIE CARDINAL.- MONSIEUR LE PRESIDENT, J'OBSERVE QUE, TOUT A FAIT AU DEBUT, VOUS AVEZ DIT QUE LES FEMMES NE DEVAIENT PAS CULPABILISER. OR, ELLES CULPABILISENT ENORMEMENT. REPONSE.- JE ME SUIS MAL EXPRIME, CE QUI M'ARRIVE. JE N'AI PAS VOULU DIRE, EN EFFET, QUE LES FEMMES NE SE SENTAIENT PAS COUPABLES. IL EST POSSIBLE QU'ELLES SE SENTENT COUPABLES, MAIS JE VOULAIS DIRE QU'IL NE FALLAIT PAS QU'ELLES SE SENTENT COUPABLES. MARIE CARDINAL.- MAIS TOUT EST FAIT POUR QU'ELLES SE SENTENT COUPABLES. REPONSE.- OUI, VOILA, IL FAUT JUSTEMENT DEMONTER LE SYSTEME QUI CONDUIT A FAIRE QU'ELLES SE SENTENT COUPABLES. LA SOCIETE CONSIDERE, EN EFFET, QUE C'EST UN DROIT POUR LES FEMMES COMME POUR LES HOMMES, ET QUE CELLES QUI CONSIDERENT QUE C'EST TRES IMPORTANT POUR ELLES DE PRENDRE SUR LEUR VIE POUR ELEVER LEURS ENFANTS PUISSENT FAIRE CE CHOIX EGALEMENT SANS CULPABILITE, SANS AVOIR LE SENTIMENT QU'ELLES ARRETTENT, COMME LE DISAIT UNE JEUNE FEMME TOUT A L'HEURE, UNE ACTIVITE PRODUCTRICE. MARIE CARDINAL.- OUI, MAIS DISONS QUE, A L'HEURE ACTUELLE, TOUT EST FAIT NON PAS POUR BARRER LES FEMMES, MAIS POUR LES DISSUADER. REPONSE.- ECOUTEZ, NOUS Y REVIENDRONS. JE DIRAI : "TOUT ETAIT FAIT ", N'EST-CE PAS, ET DANS LES MESURES QUE J'AI INDIQUEES, LES CHOSSES QUI

SONT EN-COURS, ET NOUS AURONS SUREMENT L'OCCASION DE REVENIR TOUT A L'HEURE SUR CE SUJET A PROPOS D'AUTRES QUESTIONS, CE QUI EST FAIT A POUR OBJET DE RENDRE CE CHOIX ET DE FAIRE DISPARAITRE CE SENTIMENT DE CULPABILITE QUI N'A AUCUNE RAISON PROFONDE D'ETRE

DEUXIEME INTERVENTION LES FEMMES ET LA LOI REPONSE LA QUESTION QUI EST POSEE PAR CETTE FEMME C'EST LE PROBLEME DE LA FEMME QUI DEVIENT SEULE. CELA PEUT ETRE LE CAS DU DIVORCE - C'EST SON CAS -, CELA PEUT ETRE LE CAS DE VEUVAGE, CELA PEUT ETRE LE CAS DE TOUS ORDRES DE SEPARATION. IL Y A DONC UN PROBLEME PSYCHOLOGIQUE AU SENS FORT DU TERME, QUI SONT LES CONSEQUENCES DE LA SEPARATION SUR-LE-PLAN PSYCHOLOGIQUE. ET VOUS SAVEZ QU'ON A REFORME LA LOI SUR LE DIVORCE ESSENTIELLEMENT POUR ATTENUER CE COTE QUI ETAIT TRES DUR TRES INHUMAIN ET TRES CONFLICTUEL, DE LA PROCEDURE FRANCAISE DU DIVORCE. CE N'ETAIT PAS AU SENS JE DIRAI COURANT POUR FACILITER LE DIVORCE, POUR LE RENDRE PLUS NOMBREUX, C'ETAIT POUR FAIRE QU'IL SOIT MOINS EPROUVANT, MOINS DESTRUCTEUR, SUR-LE-PLAN PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

DEUXIEME INTERVENTION LES FEMMES ET LA LOI REPONSE ALORS, ENSUITE, IL Y A LE PROBLEME MATERIEL DE LA FEMME DEVENUE SEULE ET CE QUE CETTE FEMME NOUS DIT C'EST QUE, POUR ELLE, LE PROBLEME N'A PAS ETE UN PROBLEME PRINCIPALEMENT DE RESSOURCES, C'A ETE UN PROBLEME PSYCHOLOGIQUE. MAIS, ENFIN, IL Y A, POUR BEAUCOUP DE FEMMES, UN PROBLEME PRINCIPALEMENT DE RESSOURCES, ET VOUS SAVEZ QU'ON A PRIS UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES. JE VOUS RAPPELLE, PAR EXEMPLE, AU POINT DE VUE DE LA SECURITE SOCIALE, LES FEMMES DEVENANT SEULES PERDAIENT LA SECURITE SOCIALE LORSQU'ELLES NE TRAVAILLAIENT PAS ET PERDAIENT, PAR EXEMPLE, L'ASSURANCE-MALADIE. ALORS, IL A ETE PREVU - C'EST UNE LOI QUI DATE D'IL Y A DEUX ANS MAINTENANT - QU'ELLES CONSERVERAIENT AUTOMATIQUEMENT PENDANT UN AN, QUELLE QUE SOIT LEUR SITUATION, L'ASSURANCE-MALADIE POUR ELLES A-PARTIR DU MOMENT OU ELLES DEVENAIENT SEULES, QUE CE SOIT A LA SUITE D'UN DIVORCE OU QUE CE SOIT A LA SUITE D'UN VEUVAGE. ENSUITE, AU POINT DE VUE DES RESSOURCES, ON A CREE QUELQUE CHOSE QUI EST TOUT A FAIT NOUVEAU, QUI EST MEME UNIQUE DANS NOTRE LEGISLATION : C'EST QU'UNE FEMME DEVENANT SEULE A UN MINIMUM DE REVENUS. LA COLLECTIVITE LUI ASSURE UN MINIMUM DE REVENUS, C'EST-A-DIRE UNE SOMME QUI, NATURELLEMENT, EST RELATIVEMENT FAIBLE MAIS QUI LUI DONNE LA SECURITE DE NE PAS ETRE PRIVEE DE RESSOURCES ALORS QU'AUTREFOIS, SI ELLE NE TRAVAILLAIT PAS ET QU'ELLE DEVENAIT SEULE ET QU'ELLE N'AVAIT PAS DE PENSION ALIMENTAIRE, ELLE N'AVAIT PLUS DE RESSOURCES DU TOUT

DEUXIEME INTERVENTION LES FEMMES ET LA LOI REPONSE ENFIN, IL Y AVAIT UN PROBLEME QUI ETAIT TRES SENSIBLE, DONT ON AVAIT BEAUCOUP PARLE, QUI ETAIT LE PROBLEME DES PENSIONS ALIMENTAIRES DES FEMMES DIVORCEES ET PARCE QUE SOUVENT - ET ON L'A VU TOUT A L'HEURE - SOUVENT LES HOMMES NE VERSAIENT PAS OU INCOMPLETEMENT OU TARDIVEMENT LES PENSIONS ALIMENTAIRES QU'ILS DEVAIENT A LEURS FEMMES A LA SUITE D'UN DIVORCE. ET NOUS AVONS PREVU - CE QUI A ETE DECIDE PAR LA LOI - QUE LORSQUE LES FEMMES SONT DANS CETTE SITUATION, ELLES PEUVENT DEMANDER A LA JUSTICE DE FAIRE QUE, DESORMAIS, CE SOIT L'ETAT, LE TRESOR, QUI ASSURE LE RECOUVREMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE ET QUI LA LEUR VERSE. OR, L'ETAT A BEAUCOUP PLUS DE MOYENS, NATURELLEMENT, POUR ASSURER CE VERSEMENT. DONC, VOUS VOYEZ QUE CE PROBLEME DES FEMMES DEVENUES SEULES, QUI EST A LA FOIS UN PROBLEME PSYCHOLOGIQUE, QUI EST UN PROBLEME DE RESSOURCES, QUI EST UN PROBLEME DE PROTECTION SOCIALE, IL A FAIT L'OBJET, AU COURS DES DERNIERES ANNEES, D'UN CERTAIN NOMBRE D'INITIATIVES

DEUXIEME INTERVENTION LES FEMMES ET LA LOI REPONSE MARIE CARDINAL.- MONSIEUR LE PRESIDENT, LES TEXTES DE LOIS ONT L'AIR D'ETRE DES BLOCS, EN FAIT CHAQUE MOT, CHAQUE VERBE, CHAQUE POINT EST COMME UNE FIGURE DANS

CHAQUE MOT, CHAQUE VIRGULE, CHAQUE POINT EST COMME UNE FISSURE DANS LAQUELLE S'INTRODUIT LA DISCRIMINATION, COMME CA £ C'EST UN USAGE, CE N'EST PAS LOI, MAIS C'EST COMME CA QU'ELLE EST APPLIQUEE. ET JE NE VEUX PAS, EN TANT QUE FEMME, NE PAS LE DIRE. REPONSE.- VOUS ME FAITES JOUER, DANS CE FILM, LE MAUVAIS ROLE PARCE QUE J'AI L'AIR, N'EST-CE PAS, D'ETRE CELUI QUI JUSTIFIE LA SITUATION ACTUELLE OU ... QUI EST CONDUIT A DIRE QUE CETTE SITUATION EST SATISFAISANTE, ETC... ALORS QUE C'EST UNE SITUATION HISTORIQUE. MOI, J'AI TROUVE CETTE SITUATION IL Y A DEUX ANS, J'ESSAIE, DANS UNE CERTAINE MESURE, DE LA TRANSFORMER, LA DERNIERE CONSIDERE QUE CA NE SE FAIT PAS TRES VITE, MAIS C'EST CE QU'IL FAUT VOIR

`DEUXIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA LOI ` REPONSE ` ET CE QUE JE VOUS INDIQUAIS POUR LA PROTECTION SOCIALE DE LA FEMME SEULE, NOTAMMENT SUR-LE-PLAN DE L'ASSURANCE-MALADIE, SUR-LE-PLAN DU MINIMUM DE RESSOURCES, CA REMONTE A IL Y A UN AN. DONC, CE SONT DES MESURES RECENTES. ALORS, NATURELLEMENT, NOUS VENONS DE LOIN, JE SUIS TOUT A FAIT D'ACCORD AVEC VOUS, MAIS JE NE PEUX PAS AVOIR L'AIR DE DIRE QUE, PARCE QU'ON A PRIS QUELQUES MESURES, TOUT EST CHANGE. MAIS ENFIN IL FAUT QUE VOUS SACHIEZ QUE CE PROBLEME DE LA FEMME DEVENUE SEULE EST UN PROBLEME AUQUEL ON S'EST ATTACHE AU-COURS DES DERNIERES ANNEES, ET QUI, JE PENSE, SERA DIFFERENT, DANS L'AVENIR, DE CE QUE VOUS AVEZ PEUT-ETRE CONNU ET, VOUS ME DITES, SOUFFERT VOUS-MEME

`TROISIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LE TRAVAIL ` REPONSE ` ALORS, JE PRENDS CE PROBLEME DES FEMMES ET DU TRAVAIL ET DES DIFFERENTES QUESTIONS QUI ONT ETE POSEES. LA PREMIERE QUESTION : LA DISCRIMINATION AU MOMENT DE L'ENTREE DANS LE TRAVAIL. VOUS SAVEZ QU'IL Y A UNE LOI, QUI A ETE VOTEE LE 11 JUILLET 1975 `DATE`, ET QUI FAIT QUE TOUTE DISCRIMINATION EN-FONCTION DU SEXE EST COMPLETEMENT INTERDITE ET, PAR EXEMPLE MEME, IL EST INTERDIT A UN EMPLOYEUR DE SE RENSEIGNER SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI, AU MOMENT DE L'EMBAUCHE, UNE FEMME EST EN \_ETAT DE GROSSESSE : C'EST INTERDIT, C'EST UN DELIT ET DONC IL DOIT, NOTAMMENT, NE PAS POSER LA QUESTION, ET UNE FEMME A LE DROIT DE LE DISSIMULER, ELLE N'EST PAS CONDUITE A REpondre ET ELLE PEUT MEME NE PAS REpondre... REFUSER DE PARLER DE CE SUJET. ALORS LA, EVIDEMMENT, C'EST UN PROBLEME D'APPLICATION, VOUS ME DIREZ QUE C'EST LA MEME CHOSE. MAIS J'AI ETE FRAPPE DE VOIR... C'ETAIT DANS LA PREMIERE SERIE DE QUESTIONS, UNE JEUNE FEMME A YVRY, QUI A DIT QUE, PRECISEMENT, ELLE AVAIT DISSIMULE... ENFIN, ELLE ETAIT EN \_ETAT DE GROSSESSE ET QUE C'ETAIT, SI J'AI BIEN ENTENDU, C'ETAIT SON CONTREMAITRE - FEMME QUI, A CE MOMENT-LA, VOULAIT LA FAIRE PARTIR. DONC, VOUS VOYEZ QUE C'EST UN PROBLEME D'APPLICATION ET DE FRAUDE, CE N'EST PAS UN RAPPORT HOMME - FEMME, C'EST SIMPLEMENT LE FAIT QUE, SOUVENT, LES LOIS SONT TOURNEES OU MAL APPLIQUEES. EN TOUT CAS, IL FAUT SAVOIR QU'IL NE DOIT Y AVOIR AUCUNE DISCRIMINATION, QUE C'EST INTERDIT PAR LA LOI ET DONC PASSIBLE DE SANCTIONS

`TROISIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LE TRAVAIL ` REPONSE ` ALORS ? IL Y A EU UN DEUXIEME TYPE DE QUESTIONS SUR LES CARRIERES, JE DIRAI, DES FEMMES, C'EST-A-DIRE LE FAIT, POUR UNE FEMME QUI TRAVAILLE, POUR UNE FEMME QUI COMMENCE, METTONS, COMME OS `OUVRIER SPECIALISE`, DE SAVOIR CE QU'ELLE POURRA FAIRE PAR LA SUITE. ALORS, IL FAUT D'ABORD BIEN VOIR QUE VOUS AVEZ LE SENTIMENT QUE C'EST UN PROBLEME DE FEMMES, MAIS C'EST UN PROBLEME DE TRAVAILLEURS MANUELS. SI VOUS PRENEZ UN OS, EN FRANCE, HOMME, SA SITUATION EST, JUSQU'ICI, PRATIQUEMENT LA MEME

`TROISIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LE TRAVAIL ` MARIE CARDINAL.- MONSIEUR LE PRESIDENT, JE VOULAIS MOI-MEME VOUS POSER UNE QUESTION ET, AVANT DE VOUS POSER CETTE QUESTION. JE VOULAIS D'ABORD DES CHIFFRES. NON

... PAS POUR VOUS PARCE QUE VOUS LES CONNAISSEZ CERTAINEMENT, MAIS POUR LES TELESPECTATEURS : JE VOULAIS RAPPELER QUE 52 % DES TRAVAILLEURS A LA CHAINE, DES OS A LA CHAINE, 52 % SONT DES FEMMES ET QUE 75 % DES SMICARDS SONT, EN REALITE, DES SMICARDES `SMIC`. CECI ETANT DIT, IL Y A EU UNE CAMPAGNE \_ENTREPRISE PAR LE GOUVERNEMENT POUR REVALORISER LE TRAVAIL MANUEL. POURRIEZ-VOUS M'EXPLIQUER POURQUOI, LORSQU'ON A FAIT CETTE CAMPAGNE POUR REVALORISER LE TRAVAIL MANUEL, CETTE CAMPAGNE PUBLICITAIRE, AVEC DE MAGNIFIQUES AFFICHES, POUVEZ-VOUS ME DIRE POURQUOI IL N'Y A PAS EU UNE SEULE IMAGE DE FEMME COLLEE SUR LES MURS DE NOS VILLES ALORS QUE C'EST ELLES QUI FONT LA PLUS GRANDE PARTIE DU TRAVAIL MANUEL. REPONSE.- EN TOUT CAS, JE NE CROIS PAS DU TOUT QUE CA TRADUISAIT UNE DISCRIMINATION, SI VOUS VOULEZ. MARIE CARDINAL. - AH BON

` TROISIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LE TRAVAIL ` REPONSE ` C'EST QU'ON VISAIT, EN REALITE, DANS CETTE CAMPAGNE, A SENSIBILISER L'OPINION. ON COMMENCAIT PAR DES TRAVAUX PENIBLES ET LES TRAVAUX PENIBLES C'EST SOUVENT DES TRAVAUX DE PLEIN AIR ET, EN FRANCE, A LA DIFFERENCE D'AUTRES PAYS COMME, PAR EXEMPLE, L'UNION SOVIETIQUE `URSS` LES TRAVAUX DE PLEIN AIR CE SONT LES HOMMES QUI LES FONT. VOUS SAVEZ BIEN QU'EN UNION SOVIETIQUE, AU CONTRAIRE, QUAND ON CIRCULE, ON VOIT QUE LES TRAVAUX DE PLEIN AIR SONT FAITS PAR LES FEMMES. FINALEMENT LES TRAVAUX, QUI SONT DES TRAVAUX TRES DURS COMME LE TRAVAIL DANS LES FOURS, DANS LA SIDERURGIE OU DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE, CE SONT EN FRANCE EGALEMENT LES HOMMES. ALORS, JE PENSE QUE C'EST PARCE QU'ON VOULAIT MONTRER DES TRAVAUX DE CE TYPE QUE, FINALEMENT, CETTE CAMPAGNE A COMMENCE PAR DES IMAGES D'HOMMES. MAIS, SI CETTE CAMPAGNE DOIT SE POURSUIVRE, EN EFFET, IL FAUT MONTRER DES FEMMES

CHACQUE FOIS QU'IL S'AGIT D'UNE QUESTION DE FORMATION OU D'EDUCATION, C'EST L'AFFAIRE D'UNE GENERATION. IL FAUT BIEN COMPRENDRE QUE LE CHANGEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION ET LE FAIT QUE LES ELEVES, LES ENFANTS PUIS LES ELEVES VONT DANS UN SYSTEME OU DANS UN AUTRE, C'EST UN PROBLEME DE GENERATION. IL NE FAUT PAS S'ATTENDRE A CE QUE TOUT PUISSE ETRE FAIT EN UN AN OU DEUX. ET JE DIRAI : CA, POUR LE COUP, IL Y A DES CHOSES QUI SONT DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT, IL Y A MEME SI J'AI BIEN COMPRIS, DES CHOSES QUI SONT DE LA RESPONSABILITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, MAIS IL Y A DES CHOSES QUI SONT DE LA RESPONSABILITE DES INTERESSES EUX-MEMES ET, NOTAMMENT, LE CHOIX DES FILIERES D'EDUCATION. A L'HEURE ACTUELLE, ON OBSERVE QUE, DANS BEAUCOUP DE FILIERES D'EDUCATION, DES JEUNES FILLES SE DIRIGENT ALORS QU'ELLES NE S'Y DIRIGEAIENT PAS AUTREFOIS. IL N'Y AVAIT PAS D'ELEVES-FEMMES DANS LES ECOLES VETERINAIRES, AUTREFOIS, EN FRANCE £ IL Y EN A, MAINTENANT, UN TRES GRAND NOMBRE. IL Y AVAIT TRES PEU DE FEMMES DANS CERTAINS EMPLOIS QUI SONT POURTANT DE TRES HAUTE RESPONSABILITE : IL N'Y AVAIT PAS DE FEMMES JUGES D'INSTRUCTION, EN FRANCE, CA N'EXISTAIT PAS £ VOUS AVEZ VU, DANS UN CERTAIN NOMBRE DE CIRCONSTANCES RECENTES, QU'IL Y EN AVAIT BEAUCOUP, ET C'EST UNE RESPONSABILITE TRES IMPORTANTE. IL N'Y AVAIT PAS DE FEMMES DANS LE CORPS PREFECTORAL £ IL Y A DES FEMMES QUI Y ENTRENT. DONC, C'EST UNE AFFAIRE DE GENERATION

` TROISIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LE TRAVAIL ` MARIE CARDINAL.- J'AI OBTENU, VENDREDI, LE CHIFFRE DE 33 % DE MOYENNE DE DIFFERENCE ENTRE LE SALAIRE DES HOMMES ET LE SALAIRE DES FEMMES POUR UN TRAVAIL EGAL £ C'EST-A-DIRE QUE LA LOI DE 72 `1972` QUI NOUS A ACCORDE L'EGALITE DES SALAIRES N'EST PAS APPLIQUEE. REPONSE.- ALORS, ON PEUT DIRE DEUX CHOSES SUR CE QUE VOUS VENEZ DE DIRE LA. LA LOI FIXE L'EGALITE DES SALAIRES ET, PAR EXEMPLE, DANS TOUS LES DOMAINES OU L'ETAT INTERVIENT, C'EST LE CAS. VOUS AVEZ PRIS L'EXEMPLE DE

L'ENSEIGNEMENT, PUISQUE PLUSIEURS DE CES JEUNES FEMMES ETAIENT DES ENSEIGNANTES & DANS L'ENSEIGNEMENT, C'EST EXACTEMENT LE MEME TRAITEMENT & DANS LA MAGISTRATURE, EXACTEMENT LE MEME TRAITEMENT & DANS TOUTE LA FONCTION\_PUBLIQUE. OUI. ALORS, DANS LE CAS DES ENTREPRISES, C'EST LA REGLE ET UN EMPLOYEUR N'A PAS LE DROIT, S'IL Y A UN EMPLOI QUI EST OCCUPE PAR UN HOMME ET QUI EST ENSUITE OCCUPE PAR UNE FEMME, DE FAIRE UNE DIFFERENCE DE SALAIRE. CE QUI EST VRAI C'EST QUE, DANS L'EVOLUTION DES REMUNERATIONS DES DIFFERENTES SPECIALITES, IL ARRIVE QUE DES SPECIALITES QUI SONT OCCUPEES PAR DES FEMMES SONT DES SPECIALITES QUI SONT SOUS-RENUMEREES PAR-RAPPORT AUX SPECIALITES QUI SONT OCCUPEES PAR LES HOMMES, ET CA C'EST UNE POLITIQUE, EN EFFET, IL FAUT TOUJOURS Y FAIRE ATTENTION POUR TENDRE VERS CETTE EGALITE. MAIS ENFIN, COMME VOUS VOYEZ COMMENT SONT LES CHOSES, IL FAUT SAVOIR QUE C'EST EN FRANCE - VOUS AVEZ VU CES STATISTIQUES - QUE CET ECART EST LE PLUS FAIBLE

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` A PROPOS DE CETTE DERNIERE QUESTION QUI EST CELUI DU ROLE DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE, JE VOUDRAIS FAIRE D'ABORD QUELQUES REMARQUES DE BON SENS. LA PREMIERE REMARQUE C'EST QUE, DANS TOUT CE FILM, N'EST-CE PAS, ON DIT "LES FEMMES". CE QUI ME FRAPPE, MOI, C'EST LA DIFFERENCE ENTRE ELLES : LA DIFFERENCE DE \_NATURE, DE CARACTERE, D'INTENTIONS. CE NE SONT PAS DU TOUT LES MEMES. DONC, IL FAUT BIEN VOIR QU'IL Y A PLUSIEURS REPONSES. DE MEME, D'AILLEURS, QUE, QUAND ON PREND LES HOMMES, IL Y A EGALEMENT PLUSIEURS PROBLEMES

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` DEUXIEMEMENT, A PROPOS DE L'AVORTEMENT, LA DERNIERE INTERVENANTE PARAISSAIT CONSIDERER QUE LA VIE PUBLIQUE OU LA POLITIQUE C'ETAIT QUELQUE CHOSE QUI ETAIT INUTILE OU EN DEHORS DES PROBLEMES DES FEMMES. CE N'EST PAS EXACT. ET IL A FALLU ELABORER UNE LOI, LA FAIRE VOTER, ET ON NE POUVAIT TRAITER CE PROBLEME QUE PAR LA LOI. IL N'Y AVAIT AUCUN MOYEN DE FAIRE AUTREMENT. DONC, DE TEMPS EN TEMPS, C'EST BIEN LA DECISION DE LA COLLECTIVITE PUBLIQUE QUI REGLE UN PROBLEME. ET COMME CETTE DECISION M'A ETE, DANS CERTAINS MILIEUX, SUFFISAMMENT REPROCHEE POUR QUE JE RAPPELLE QUE C'EST QUAND MEME LA COLLECTIVITE PUBLIQUE QUI A REGLE CE PROBLEME ET QUI FAIT QUE NOUS AVONS ENTENDU DE NOMBREUSES FEMMES ET QUE, FINALEMENT, UNE SEULE EN A PARLE ET ELLE EN A PARLE AU PASSE

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` ALORS, LE TROISIEME POINT, C'EST, EN EFFET, L'EXERCICE PAR LES FEMMES DE FONCTIONS DE RESPONSABILITE. JE CROIS QUE, LA, IL FAUT REGARDER LES CHOSES EN FACE. DIRE QUE LE MINISTERE DE LA SANTE ` SIMONE VEIL ` CE N'EST PAS IMPORTANT OU QUE LES UNIVERSITES ` ALICE SAUNIER-SEITE ` CE N'EST PAS IMPORTANT ET QUE C'EST LA FEMME INSTITUTRICE, PAS DU TOUT : LES UNIVERSITES, C'EST CONSIDERABLE & DANS TOUS LES PAYS DU MONDE, CE SONT DES HOMMES QUI SONT RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LE FAIT QUE CE SOIT UNE FEMME EN FRANCE C'EST TRES IMPORTANT. LA CULTURE ` FRANCOISE GIROUD ` , C'EST TRES IMPORTANT & C'EST MEME PROBABLEMENT, DANS LE MONDE A VENIR, UNE DES DIMENSIONS ESSENTIELLES DE NOTRE VIE EN SOCIETE. DONC ON A NOMME, EN FRANCE, DES FEMMES A DES EMPLOIS DE RESPONSABILITE IMPORTANTS DANS LE GOUVERNEMENT ET PAS UNIQUEMENT DANS LE GOUVERNEMENT. JE VOUS CITERAI, PAR EXEMPLE : ON A NOMME, RECEMMENT, LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE LA SEINE & EH BIEN LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE LA SEINE, EN FRANCE, C'EST UNE FEMME. NOUS AVONS NOMME DES AMBASSEURS POUR LA PREMIERE FOIS, FEMMES, DANS DEUX PAYS D'EUROPE. ON A NOMME RECEMMENT, UNE FEMME GENERAL, CA NE S'ETAIT JAMAIS VU. IL Y A DES FEMMES QUI SONT DANS LE CORPS PREFECTORAL. DONC, EN EFFET, IL

EST INDISPENSABLE QUE LES FEMMES OCCUPENT DES EMPLOIS ET DES FONCTIONS DE RESPONSABILITE ELEVEE. MAIS JE DIRAI : C'EST A ELLES D'Y VENIR. NATURELLEMENT, LA NOMINATION DEPEND... SOUVENT DES POUVOIRS PUBLICS MAIS, ENFIN, IL FAUT QU'ELLES SOIENT LA, QU'ELLES SOIENT PRETES, PREPAREES. A CE MOMENT-LA, EN EFFET, IL FAUT LES NOMMER ET JE VOUS DIRAI FRANCHEMENT : NOUS LES NOMMERONS

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` ALORS, EGALEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE. DANS LA VIE PUBLIQUE, JE CROIS QUE LA PRESENCE DES FEMMES EST INDISPENSABLE. JE RAPPELAIS RECEMMENT QU'IL VA Y AVOIR... ON VA ELIRE EN FRANCE 460.000 CONSEILLERS\_MUNICIPAUX. EH BIEN, IL FAUT QUE, DANS CES 460.000 CONSEILLERS\_MUNICIPAUX, IL Y AIT LA PROPORTION NORMALE DES FEMMES. VOUS EN PARLIEZ TOUT A L'HEURE A PROPOS DES OS OU DES SMICARDES `SMIC` : EH BIEN, IL FAUT QU'IL Y AIT LA MEME PROPORTION DANS LES CONSEILS\_MUNICIPAUX, ET CELA DEPEND, EN GRANDE PARTIE, D'ELLES. ON L'A BIEN VU. QUAND UNE FEMME VEUT LE FAIRE - NATURELLEMENT, AVEC PLUS DE DIFFICULTES, PEUT-ETRE, QU'UN HOMME - ELLE Y ARRIVE

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` JE CROIS QUE LE GRAND CHANGEMENT QU'ON VOIT DANS LES SONDEGES... LE GRAND CHANGEMENT DANS NOTRE VIE PUBLIQUE, C'EST QUE, MAINTENANT, LES FEMMES VOTENT POUR LES FEMMES, OU VOTENT NOTAMMENT POUR DES FEMMES, ELLES VOTENT EGALEMENT POUR DES HOMMES ? AUTREFOIS, VOUS SAVEZ TRES BIEN QUE... CE QUI FREINAIT LES CANDIDATURES FEMININES, C'EST QUE LES HOMMES AVAIENT QUELQUEFOIS UN CERTAIN PREJUGE MAIS LES FEMMES AUSSI ET ELLES NE VOTAIENT PAS VOLONTIERS POUR LES FEMMES. ALORS, A L'HEURE ACTUELLE, CETTE SITUATION EST MODIFIEE. IL FAUT DONC QUE LES FEMMES EXERCENT DES RESPONSABILITES DANS LA VIE PUBLIQUE, COLLECTIVE, DE LA FRANCE. ELLES NE PEUVENT PAS DIRE : "NOUS N'AVONS PAS NOTRE PLACE, OU LES PROBLEMES NE SONT PAS TRAITES COMME ILS DOIVENT L'ETRE", ET EN MEME TEMPS NE PAS CHERCHER A ENTRER PAR CANDIDATURE, PAR COMPETITION, DANS LES POSTES DE RESPONSABILITE ET DANS LA VIE PUBLIQUE

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` ET LA, JE DIRAI, PARCE QUE JE L'AI ECRIT, QUE JE SUIS D'UN AVIS TOUT A FAIT DIFFERENT DE CE QU'ON VIENT D'ENTENDRE. LES CARACTERES DES FEMMES ET CERTAINES DISAIENT, JUSTEMENT, DE FACONS DE VOIR, CE SONT DES QUALITES DANS LE VIE PUBLIQUE. LE FAIT DE PREFERER LES PROBLEMES CONCRETS, D'APPORTER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTES REELLES, C'EST EN EFFET, CE QU'IL FAUT FAIRE DANS NOTRE VIE PUBLIQUE. IL FAUT DONC QUE LES FEMMES Y PARTICIPENT PARCE QU'ELLES LUI DONNERONT CE CARACTERE. LE COTE BEAUCOUP TROP DISCOURS, DE DISCUSSION, DE PRISE DE POSITION, DE NOTRE VIE PUBLIQUE EST UN COTE QUE JE REGRETTE, QUE JE CHERCHE A COMBATTRE. EH BIEN, L'ENTREE ET LA PARTICIPATION PLUS ACTIVE DES FEMMES, AVEC LEUR SENS DES PROBLEMES CONCRETS, DES PROBLEMES HUMAINS, DE LA MESURE, A MON AVIS, POUSSERA NOTRE VIE PUBLIQUE DANS CE SENS. JE REVIENS A L'EXEMPLE DES COMMUNES. LES COMMUNES, CE N'EST PAS UN LIEU DE DISCOURS, C'EST UN LIEU OU L'ON TRAITA LES PROBLEMES DU CADRE\_DE\_VIE, LES PROBLEMES DE L'EDUCATION, LES PROBLEMES DE LA VIE SOCIALE, LES PROBLEMES DES CRECHES, LES PROBLEMES DES MATERNELLES. IL EST DONC INDISPENSABLE QUE LES FEMMES FRANCAISES, QUI EN ONT MAINTENANT COMPLETEMENT LA CAPACITE, EXERCENT LEURS RESPONSABILITES DANS CE DOMAINE

QUATRIEME INTERVENTION ` LES FEMMES ET LA VIE PUBLIQUE ` REPONSE ` VOUS VOYEZ, CE QUI RESTE, PEUT-ETRE, C'EST QUE, DANS CE PROBLEME DU ROLE DES FEMMES DANS LA VIE FRANCAISE, MAINTENANT ON EST DANS UNE SITUATION OU LA SOLUTION DEPEND, EN GRANDE PARTIE, D'ELLES. JE CROIS QUE, DANS LE PASSE, PARCE QU'IL FAUT VOIR LA DENTE QU'ON DEMONTE QUI EST LA DENTE DE DISCOURS

TANDIS QU'IL FAUT VOIR LA TENDANCE QU'ON RENCONTRE QU'EST LA TENDANCE DE TROIS MILLENAIRES, CE N'EST PAS UNE AFFAIRE DE CINQUANTE ANS OU DE CENT ANS, MEME SI LES FEMMES VOULAIENT OBTENIR DES SOLUTIONS, ELLES NE LE POUVAIENT PAS, LE SYSTEME ETAIT COMPLETEMENT BLOQUE. TANDIS QU'A L'HEURE ACTUELLE IL EST EN-TRAIN DE SE DEBLOQUER. ENCORE FAUT-IL QUE, NATURELLEMENT, LA MONTEE DES RESPONSABILITES FEMININES DANS LA SOCIETE FRANCAISE PERMETTE DE MENER CETTE TRANSFORMATION A BON TERME ET QUAND ON VOIT LES QUESTIONS QUI SE POSENT, JE CROIS QUE C'EST POSSIBLE ET, EN TOUT CAS, JE SOUHAITE QUE, DANS LES ANNEES PROCHAINES NOUS Y PARVENIONS